

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Demande formulée par l'EARL DES MERISIERS en vue d'obtenir l'autorisation de mettre à jour le plan d'épandage d'un élevage porcin situé au lieu-dit « La Haie Tolval » à RANNÉE (35) -rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées- (courrier du 19 novembre 2010 de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine) :

Avis favorable à l'unanimité.

Signalisation

Pour les besoins en signalisation sur l'ensemble de la commune (panneaux de lieux-dits, panneau directionnel et numéros d'habitation du lotissement de Jouvence, balises, étriers de protection pour les candélabres...) l'entreprise SES Signalisation, Agence Bretagne, de QUEVEN (56), est retenue pour un montant de 1 669.29 €. Pour la cartographie devant la mairie (plan communal et mobilier correspondant), l'entreprise Créatech de MARÇON (72) est retenue pour un montant de 2 081.00 €.

Demande de participation financière de la commune de Ballots aux charges de scolarité de l'école Lefizellier

Le conseil municipal donne son accord pour une participation de 469.48 € représentant le coût moyen d'un élève en primaire.

Participation des communes de résidence dépourvues d'école publique aux charges de fonctionnement de l'école privée « La Providence » à La Guerche de Bretagne

Afin de n'avoir qu'un interlocuteur financier, la ville de La Guerche de Bretagne, commune d'implantation de l'école privée « La Providence », a décidé de prendre en charge tous les élèves des classes maternelles et élémentaires domiciliés sur sa commune et ceux des communes extérieures dépourvues d'école publique.

La ville de La Guerche propose donc de signer une convention de participation financière aux charges de fonctionnement de l'école privée « La Providence ».

Le conseil municipal décide de participer aux charges de fonctionnement de l'école privée La Providence à La Guerche de Bretagne, année scolaire 2010/2011, :

- pour les élèves de maternelle sur la base de 600 €par élève,

- pour les élèves de l'élémentaire sur la base de 341 € par élève (coût moyen départemental).

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Durée d'amortissement de la subvention d'équipement d'un montant de 24 627.03 € versée en 2010 au SDEGM pour les effacements de réseaux

Le conseil municipal décide d'amortir cette subvention sur 10 ans.

Rangement du mobilier dans les deux salles

Un avis sera affiché dans chaque salle afin d'indiquer la façon de ranger le mobilier.

Le 14 décembre 2010
Le Maire,